



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP EXTERNE et CAFEP

Section : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session : 2024

Rapport de jury présenté par :

Bertrand PAJOT– Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du concours

SOMMAIRE

Composition du directoire	3
Avant-propos	4
Statistiques	5
Épreuves d'admissibilité	7
Épreuve écrite disciplinaire	7
Épreuve écrite disciplinaire appliquée	11
Épreuves d'admission	15
Épreuve de leçon	15
Épreuve d'entretien	24
Conclusion générale	26
Remerciements	27

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Président du jury

M. Bertrand PAJOT, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidents

M. Aurélien BRUNEL, Inspecteur de l'éducation nationale

Mme Sylvie CROSNIER, Inspectrice de l'éducation nationale

Avant-propos

La définition des épreuves ([arrêté du 25 janvier 2021](#)) a inscrit le renforcement de l'évaluation des compétences professionnelles liées au métier d'enseignant. Il convient cependant de signaler que la prise en compte de compétences professionnelles n'est pas la négation de l'évaluation des connaissances et compétences disciplinaires, bien au contraire.

Le jury attend des candidats, dans toutes les épreuves, une expression écrite et orale irréprochable. De même, la réflexion, la cohérence, l'appréciation du niveau des élèves et la précision pédagogique dans les explications sont des qualités précieuses pour un futur enseignant.

Pour conclure cet avant-propos, j'espère sincèrement que ce rapport sera très utile aux futurs candidats au CAPLP externe – CAFEP Sciences et techniques médico-sociales.

Bertrand PAJOT

Président du jury

Statistiques

Concours externe du CAPLP et du CAFEP STMS

Épreuves d'admissibilité

	CAPLP	CAFEP
Candidats inscrits	496	159
Candidats présents aux deux épreuves d'admissibilité	133	63
Candidats admissibles	65	31
Moyenne des candidats non éliminés	8,95	10,21
Moyenne des candidats admissibles	9,34	11,21

Épreuves d'admission :

	CAPLP	CAFEP
Nombre de postes	55	10
Candidats présents	56	26
Admission sur liste principale	32	10
Moyenne d'admission des candidats présents	10,65	12,53
Moyenne d'admission des candidats admis sur liste principale	13,29	16,76
Total général des candidats présents	10,19	12,11
Total général des candidats admis	12,16	15,56

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets des épreuves écrites du CAPLP STMS externe sont en ligne sur le site du Ministère Devenir Enseignant : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

ÉCRIT 1 – Épreuve écrite disciplinaire

Durée : 5 heures – coefficient : 2

Définition de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité. Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

À travers cette épreuve, le jury évalue les compétences suivantes :

- C.1. Mobiliser des connaissances
- C.2. Exploiter un ensemble de documents
- C.3. Développer une analyse et construire une argumentation
- C.4. Construire un développement structuré
- C.5. Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel

1. Les résultats

	Nombre de candidats ayant composé	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats admissibles
CAPLP	133	15	2	8,97
CAFEP	63	16,80	2,20	10,26

Le rapport du jury :

Thématique du sujet : Les maladies neurodégénératives : une priorité de santé publique.

SUJET 2024

Les maladies neurodégénératives, une priorité de santé publique. Les maladies neurodégénératives sont des maladies fréquentes et dont la fréquence augmente de manière importante avec l'âge. On estime qu'il y a actuellement en France : - plus d'un million de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et autres démences, - environ 175 000 personnes traitées pour la maladie de Parkinson, - environ 2 300 nouveaux cas par an de maladies du motoneurone, dont la principale cause est la sclérose latérale amyotrophique (SLA). En raison du vieillissement progressif de la population et de l'absence de traitements curatifs, le nombre de personnes souffrant de maladies neurodégénératives a considérablement augmenté au cours des dernières décennies et devrait croître de manière régulière dans les années à venir. Dans ce contexte, les enjeux de Santé publique France sont : la mise en œuvre d'une surveillance épidémiologique des principales maladies neurodégénératives. L'étude de leur lien éventuel avec les expositions environnementales et professionnelles et les comportements de santé ; l'étude de leurs conséquences et des facteurs qui influencent leur pronostic.

Extrait de l'article - Les maladies neurodégénératives de Santé Publique FRANCE, 12 avril 2023
<https://www.santepubliquefrance.fr/>

1. Expliquer le fonctionnement du système nerveux et présenter les mécanismes communs à l'origine des maladies neurodégénératives.
2. Analyser les conséquences des maladies neurodégénératives et expliquer en quoi elles constituent un défi pour les années à venir.

2. Commentaires sur le sujet :

Le candidat doit analyser avec rigueur chacune des questions du sujet pour construire un plan structuré avec une introduction, une problématique, une annonce de plan, des liens entre les différentes parties et une conclusion. Les annexes présentes dans le sujet permettent de guider le candidat, leur utilisation pertinente est attendue avec une référence claire des annexes utilisées. Le candidat doit mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques dans l'analyse portée, définir et expliciter les notions essentielles présentes dans les annexes avec une capacité à structurer, articuler et synthétiser les informations dans sa composition. Le candidat ne doit donner aucune précision sur sa vie personnelle et/ou professionnelle et ne pas faire de commentaire de l'ordre du ressenti ni prendre position.

3. Commentaires sur les compétences évaluées :

<p>C.1. Mobiliser des connaissances</p>	<p>Le candidat doit mobiliser et démontrer des connaissances actualisées sur l'ensemble des questions du sujet, celles-ci doivent être d'un niveau master en lien avec la filière de la spécialité du concours.</p> <p>La présentation du système nerveux et les définitions des notions essentielles sont attendues (système nerveux central, périphérique végétatif, neurone, synapse, neurotransmetteurs).</p> <p>L'absence des définitions des termes scientifiques en biologie et en sciences sociales pénalise les candidats.</p> <p>La présence de schémas clairs, titrés, accompagnés d'explications, sans digression, a été appréciée.</p> <p>La vulgarisation doit être évitée, le vécu personnel ne doit pas apparaître comme une évidence scientifique.</p> <p>L'utilisation d'un vocabulaire scientifique précis et correctement orthographié est attendue.</p> <p><u>Question 1 :</u> Du hors sujet, des digressions, des connaissances approximatives et des erreurs majeures ont été relevées. Étaient attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation anatomique du système nerveux avec un schéma à l'appui : système nerveux central et le système nerveux périphérique ; - une présentation d'un schéma fonctionnel du neurone et d'un schéma fonctionnel de la synapse , du fonctionnement des différents types de synapses ainsi que les différents neurotransmetteurs. <p>Le mécanisme commun impliqué dans l'apparition des maladies neuro-dégénératives (MND) n'est que très peu évoqué : agrégation toxique de protéines, augmentation de l'apoptose, du stress oxydant qui ont tous comme point commun d'entraîner un dysfonctionnement des neurones.</p> <p>Les maladies devaient être traitées dans leur globalité et pas maladie par maladie.</p> <p>Le jury a apprécié la qualité des schémas : titrés, légendés avec précision.</p> <p><u>Question 2 :</u> Étaient attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les définitions en matière de maladies neurodégénératives, de santé (selon l'OMS), de santé publique, de prévention dans sa notion globale ; - les caractéristiques des publics : les MND touchent des publics de tout âge, avec des différences en fonction des pathologies : sclérose en plaque (SEP) touchant les plus jeunes, sclérose latérale amyotrophique (SLA) plutôt dans la cinquantaine, Parkinson et Alzheimer apparaissant plus tardivement sauf pour les formes atypiques ; - l'articulation des niveaux de prévention ainsi que les connaissances des différents acteurs avec hiérarchisation : Ministère de la Santé, ARS, Institut du cerveau, Haute autorité de santé publique, France Alzheimer, CHRU, médecins, personnel paramédical, Associations.
<p>C.2. Exploiter un ensemble de documents</p>	<p><u>Question 2 :</u> Il était attendu que le candidat réalise une exploitation judicieuse de l'ensemble des annexes avec la capacité à faire le lien entre les connaissances et les éléments des annexes.</p> <p>L'utilisation des extraits empruntés dans les annexes doit être pertinente et en lien avec les arguments, en évitant les paraphrases et le recopiage.</p> <p>Toutes les annexes doivent être référencées et citées clairement, en lien avec l'argumentation.</p> <p>L'exploitation des documents ne doit pas être linéaire.</p> <p>L'exploitation des documents permettait de mettre en évidence une problématique liée :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - aux constats relatifs à l'augmentation des MND (Alzheimer Parkinson SLA SEP), - à la multi factorialité des maladies neuro dégénératives, - à l'inégalité territoriale des taux d'incidence et de prévalence, - aux profils spécifiques (âge, sexe selon la pathologie, situation socio-économique, présence de facteurs de risques), - aux liens étroits avec leur suivi médical et des difficultés d'accès aux soins, - aux enjeux de santé publique : conséquences et actions mises en place. <p>Cependant le jury a mis en évidence que l'ensemble des éléments n'était que partiellement identifié par les candidats, se limitant trop souvent à la paraphrase de documents.</p> <p>Le jury déplore un nombre conséquent de copies sans identification des annexes utilisées.</p>
<p>C.3. Développer une analyse et construire une argumentation</p>	<p>Le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener une réflexion approfondie sur le sujet, basée sur les connaissances et l'expérience professionnelle permettant une argumentation structurée ; - faire du lien avec une problématique correctement et clairement énoncée ; - cibler les différents aspects à traiter des questions pour construire un argumentaire cohérent. <p>Un apport de connaissances est attendu pour illustrer les propos ou compléter les annexes utilisées.</p> <p><u>Question 1 :</u> Pour la première partie, il était attendu un focus sur le mécanisme commun d'apparition des MND. Ce dernier est peu mis en évidence, avec des explications rudimentaires ne s'appuyant, pour la plupart, que sur les symptômes des différentes pathologies et non sur l'aspect physiopathologique commun (perturbations protéiniques à l'origine des dysfonctionnements synaptiques et de l'apoptose).</p> <p><u>Question 2 :</u> Une articulation par axes était attendue, et non par annexes.</p> <p>Le jury déplore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une exploitation linéaire des annexes, des paraphrases sans analyse ni apport d'arguments ; - le rôle des aidants insuffisamment abordé ; - l'absence de lien avec le handicap et les besoins associés ; - le manque de références aux facteurs environnementaux ; - des erreurs sur les notions de prévention. <p>Les inégalités du territoire restent basiques et limitées à l'annexe, sans lien avec l'actualité comme la désertification d'accès aux soins, la solitude des aidants.</p> <p>Il est apprécié un candidat capable de prendre du recul, les annexes servant de support à une argumentation et un apport de connaissances.</p> <p>L'analyse réflexive apparaît trop superficielle.</p>

<p>C.4. Construire un développement structuré</p>	<p>Les copies bien structurées permettant une lecture aisée, sans rature, sans faute d'orthographe, avec une écriture lisible ont été valorisées.</p> <p>L'annonce d'un plan cohérent et respecté, une copie aérée, des enchaînements pertinents, avec des phrases de transition, du lien, tous ces éléments participent amplement à la fluidité de la lecture.</p> <p>Il a été fortement apprécié la présence d'une introduction situant la problématique et une conclusion ne se limitant pas à une synthèse mais ouvrant sur une perspective ou une nouvelle problématique.</p> <p>Un équilibre doit être trouvé dans la structuration de la copie afin d'éviter un traitement inégal des différentes parties.</p> <p>Certaines copies, mal structurées n'ont pas permis d'identifier clairement, pour une question donnée les éléments de réponse attendus.</p> <p>Le jury a regretté une présentation trop scolaire, trop sommaire, avec des titres qui ne répondent pas aux attentes de la consigne.</p> <p>La syntaxe, l'orthographe, la ponctuation et la lisibilité sont des points essentiels, ils facilitent la compréhension des idées présentées. L'utilisation de symboles et d'abréviations est déplorée.</p> <p>Le jury encourage la relecture pour limiter les fautes d'orthographe.</p> <p>Le jury a apprécié une réponse à la problématique ou une ouverture en lien dans la conclusion.</p>
<p>C.5. Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel</p>	<p>Cette compétence est à maîtriser pour un candidat se présentant à un concours de recrutement d'enseignant. L'utilisation d'un langage familier ou de vocabulaire imprécis, de schémas non légendés ou non expliqués, de sigles non explicités, la présence d'abréviations, sont autant d'éléments qui nuisent à la fluidité de la lecture et pénalisent le candidat.</p> <p>Le jury a déploré le peu de vocabulaire n'émanant pas des annexes, des erreurs et un manque de rigueur de vocabulaire scientifique liés à la maîtrise du système nerveux dans sa présentation générale et anatomique mais également dans son fonctionnement physiologique (synapse) entraînant également des difficultés à mettre en lumière le mécanisme commun d'apparition.</p> <p>Le jury a regretté la confusion des termes utilisés par certains candidats.</p> <p>Le jury encourage les candidats à définir, expliciter les termes professionnels et scientifiques utilisés.</p>

Le potentiel « pédagogique » du candidat doit être perceptible à travers la structuration, l'organisation de la copie et la capacité à mener une réflexion.

En conclusion, les meilleures copies sont celles de candidats qui possèdent à la fois une culture scientifique solide et des compétences en matière d'analyse et d'exploitation des données fournies ainsi qu'une présentation et une construction à la hauteur des exigences de l'épreuve.

ECRIT 2 - Épreuve écrite disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures – coefficient : 2

Définition de l'épreuve :

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application visée et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

A travers cette épreuve le jury évalue les compétences suivantes :

- C.1 Exploiter et synthétiser un ensemble de documents
- C.2 Réaliser une analyse critique de documents
- C.3 Argumenter et mobiliser des connaissances
- C.4 Construire une séquence pédagogique en lien un cahier des charges
- C.5 Rédiger et construire un développement structuré
- C.6 Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel

1. Les résultats

	Nombre de candidats ayant composé	Meilleure note	Note la plus basse	Moyenne des candidats admissibles
CAPLP	133	18,20	5,20	9,71
CAFEP	63	19,6	1,6	12,16

Le rapport du jury :

Thématique du sujet de la mise en situation professionnelle : La qualité de l'accueil de la petite enfance

SUJET 2024

« La dynamique du plan de formation des professionnels de la petite enfance est lancée et bien lancée. Je félicite et remercie les professionnels de leur investissement dans cette démarche et je sais pouvoir compter sur tous les acteurs nationaux et locaux de la petite enfance pour les inciter à y recourir et faciliter leur accès à ces formations comme plus généralement à la formation continue, condition essentielle d'une qualité d'accueil toujours plus grande ».

Déclaration de M. Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles

Parce qu'il favorise le développement et l'éveil de l'enfant, l'accueil des jeunes enfants constitue un levier efficace de réduction des inégalités. Par la mise en place d'un plan de formation continue à destination des professionnels de la petite enfance, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la qualité des modes d'accueil de tous les enfants.

Plan de formation des professionnels de la petite enfance : la dynamique est lancée

Publié le 09/12/2021

Ministère des solidarités et des familles

À partir du dossier documentaire et de vos connaissances :

1. Analyser la qualité de l'accueil dans le secteur de la petite enfance en France et identifier les conditions favorables au respect des besoins et des rythmes du jeune enfant.
2. Dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat professionnel accompagnement soins et services à la personne, concevoir une séquence pédagogique permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits de référentiel fournis en annexe 1

Argumenter les choix pédagogiques, en précisant :

- le contexte et la situation professionnels retenus ;
- le nombre et le titre des séances ;
- les objectifs visés ;
- les activités proposées aux élèves (modalités, supports...) ;
- les modalités d'évaluation envisagées.

Pour une séance, au moins, sont attendues les consignes données aux élèves, les productions à réaliser et la trace écrite.

2. Commentaires sur le sujet :

Le sujet porte sur la thématique de la qualité de l'accueil de la petite enfance. Il est attendu en introduction l'annonce d'une problématique pour conduire une réflexion sur les conséquences de la qualité de l'accueil auprès des professionnels et sur le développement de l'enfant.

L'utilisation des annexes doit être judicieuse et servir à étayer l'analyse critique en argumentant les propos à partir des données repérées dans ces supports et complétées par des connaissances. Le candidat doit définir les notions clés relatives au thème développé sans émettre de jugement de valeur, utiliser un vocabulaire spécifique, technique, scientifique et technologique précis et adapté aux sciences et techniques médico-sociales lors de l'exploitation du dossier documentaire.

Dans une deuxième partie, le candidat doit concevoir une séquence pédagogique, en lien avec la première partie du sujet et permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits du référentiel du BAC PRO ASSP. Il doit argumenter ses choix pédagogiques.

La compétence 1.0 étant transversale et portant sur la posture professionnelle, il était attendu que la proposition pédagogique soit placée en classe de 2^{nde}.

3. Commentaires sur les compétences évaluées :

<p>C.1.Exploiter et synthétiser un ensemble de documents</p>	<p>La capacité à sélectionner des informations pertinentes est une qualité essentielle attendue chez un futur enseignant. Ainsi, tous les documents sont utiles pour répondre à la thématique du sujet mais le candidat doit faire preuve de discernement dans leur exploitation.</p> <p>Il est attendu un état des lieux de la qualité d'accueil de la petite enfance, avec ses conséquences sur les conditions favorables au respect des besoins et rythmes du jeune enfant. Le candidat doit également identifier des solutions qui permettraient d'assurer la sécurité morale, physique et affective des jeunes enfants.</p> <p>Le jury a apprécié l'exploitation pertinente de l'ensemble des annexes avec une synthèse non linéaire des éléments essentiels et une utilisation adaptée des données. La référence au corpus documentaire est attendue. Le candidat doit s'appropriier les documents et éviter les paraphrases.</p>
<p>C.2.Réaliser une analyse critique de documents</p>	<p>Le candidat doit appréhender les enjeux de la qualité de l'accueil de la petite enfance par rapport au respect des besoins et rythmes du jeune enfant et expliquer en quoi ce secteur est en tension. Ainsi, il pourra en dégager des solutions afin de garantir un cadre bienveillant pour le public accueilli.</p> <p>Le jury a apprécié une analyse critique et synthétique en lien avec les documents permettant de répondre à une problématique formulée de manière explicite et non une simple paraphrase. Le candidat doit être capable de mettre en perspective les données des annexes à l'aide de connaissances.</p>
<p>C.3 Argumenter et mobiliser des connaissances</p>	<p>Le jury attend une mobilisation de connaissances actualisées et la présence de définitions des notions clés relatives au thème proposé dans un développement argumenté :</p> <ul style="list-style-type: none">- bientraitance- maltraitance- besoins et rythme chez l'enfant- concept des 14 besoins fondamentaux- développement de l'enfant <p>Le jury attendait le rappel de la finalité du baccalauréat professionnel Accompagnement soins et services à la personne, des compétences attendues, des matières enseignées, des blocs de compétences, des PFMP à réaliser et des poursuites d'études possibles. Une référence aux pratiques pédagogiques introduites par la transformation de la voie professionnelle (chef-d'œuvre/projet, co-intervention) est également attendue.</p>

<p>C.4 Construire une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges</p>	<p>À partir de la réflexion menée à la question 1, le candidat doit formaliser une séquence pédagogique. Il est attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une sélection précise et pertinente des éléments du référentiel mis à disposition en annexe, en lien avec le sujet (sélection de compétences, de savoirs associés, choix d'un contexte, présentation d'une situation professionnelle) ; - la formalisation de la séquence et la justification des choix pédagogiques : compétences, objectifs, prérequis et découpage en séances ; - la formalisation d'une séance et la justification des choix : objectifs, durée, activités et supports, consignes données à l'élève, trace écrite. <p>Les modalités d'évaluation doivent être abordées. L'ensemble de la proposition doit être réaliste et cohérente. Le jury a relevé des séquences pédagogiques pertinentes et réalistes situées dans la progression du BAC PRO ASSP (précision du/des niveau(x) de classe, identification des compétences, des connaissances associées, des critères d'évaluation, des types d'évaluations (diagnostique, formative, sommative, certificative)). Certains candidats ont réinvesti les documents proposés en annexes dans leurs propositions pédagogiques, ou pour la proposition d'un contexte professionnel. La maîtrise du vocabulaire pédagogique et/ou didactique lors de la formalisation des séquences a également été appréciée. Le jury a regretté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une démonstration trop théorique sur le plan pédagogique sans proposition concrète ou adaptée, des démarches pédagogiques non adaptées au BAC PRO ASSP (au-delà du champ de compétences), incohérentes et/ou manquant de réalisme, ne présentant pas ou peu de lien avec le sujet ; - l'absence de contexte et de situation professionnelle en lien avec le sujet et la séquence proposée ; - l'absence de formalisation d'une séquence et/ou d'une séance ; - la proposition d'une séquence préconçue, donc sans lien avec la thématique ou le diplôme visé ; - un manque de justification des choix pédagogiques et didactiques, - un manque de présentation et de soin pour les séquences / séances (ex : tableau). <p>Certains candidats ont des difficultés à s'appropriier le cahier des charges du sujet précisant les compétences et savoirs associés pouvant faire l'objet d'une démarche pédagogique. Il est nécessaire pour le candidat de se projeter en tant que futur enseignant. Certaines propositions sont inachevées.</p>
<p>C.5 Rédiger et construire un développement structuré</p>	<p>Le jury attend une composition structurée, rédigée, associant clairement les éléments de réponse avec des liens lisibles entre les différentes parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une introduction générale présentant la problématique et l'annonce du plan ; - un développement de chaque partie suivant le plan annoncé avec des transitions pertinentes, les parties étant traitées de façon équilibrée ; - une conclusion générale proposant un bilan du sujet permettant d'apprécier les capacités de synthèse du candidat. <p>La composition doit être rédigée avec soin, sans rature ni surcharge, avec une écriture lisible, sans erreur d'orthographe ni de syntaxe. Les acronymes doivent être développés. Un futur enseignant doit maîtriser la langue française, respecter la neutralité, l'impartialité et la discrétion professionnelle.</p>

C.6 Utiliser un vocabulaire scientifique, technologique et professionnel	Le candidat doit utiliser, maîtriser et expliciter le vocabulaire spécifique, avec un caractère scientifique, technologique et professionnel, actualisé, précis et adapté aux sciences et techniques médico-sociales mais également en matière de pédagogie.
--	--

Les préconisations suivantes ont pour but d'aider les candidats dans la préparation au concours et concernent plusieurs registres.

Le jury conseille aux candidats une première lecture du sujet et de l'ensemble des documents afin d'estimer le temps nécessaire au traitement de chaque partie et de s'octroyer du temps en fin de composition pour la relecture du travail réalisé.

Les candidats doivent impérativement maîtriser les connaissances et les actualiser au regard des exigences du programme du concours, connaître les enseignements relevant du champ d'intervention du PLP Sciences et Techniques Médico-Sociales, s'approprier l'ensemble des référentiels de certification et les finalités des diplômes de niveaux 3 et 4 du secteur.

Il est recommandé aux candidats de faire une immersion en lycée professionnel, qui peut prendre différentes formes : observations de cours, entretiens avec les équipes enseignantes, et/ou dans les milieux professionnels en lien avec les filières du secteur STMS.

En se positionnant en tant que futur PLP STMS, le candidat doit veiller au respect du principe de neutralité et d'impartialité.

1^{ère} ÉPREUVE D'ADMISSION : Épreuve de leçon

1. Définition de l'épreuve

Durée : 5 heures

Préparation de l'épreuve et travaux pratiques : 4 heures

Épreuve : exposé 30 minutes maximum – entretien : 30 minutes maximum. **Coefficient 5**

L'épreuve est notée sur 20. La note **0 est éliminatoire**.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement.

Elle permet d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à animer une séance d'enseignement à partir d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Cette épreuve permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel. Elle prend appui sur les investigations, les analyses ou les productions effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques dans le cadre d'un environnement et d'activités techniques et/ou professionnels en lien avec la spécialité.

Un dossier est fourni au candidat par le jury, comportant divers documents techniques ou professionnels (protocoles de manipulations, résultats expérimentaux, résultats d'enquêtes, fiches techniques, bilan d'actions, projets d'actions, etc.) et des documents pédagogiques.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, puis lors de l'entretien, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats qui lui ont permis de construire sa séance d'enseignement, à expliquer ses choix didactique, pédagogique et éducatif ainsi que ceux de la mise en activité des élèves et de la construction des savoirs.

L'entretien avec le jury peut également aborder, en relation avec le thème de la séance, les interactions possibles avec d'autres disciplines, l'intérêt du travail en équipe, et plus généralement, la place de la discipline dans la formation de l'élève.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose des textes des programmes scolaires et des référentiels, et éventuellement d'autres documents.

2. Indications aux candidats

Le sujet précise :

- **le niveau de classe et le diplôme** : Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne, Baccalauréat Professionnel Animation - enfance et personnes âgées, CAP Accompagnant éducatif petite enfance, CAP Agent accompagnant grand âge, Mention Complémentaire d'Aide à domicile.

- **une compétence à développer chez les élèves, sélectionnée dans le référentiel du diplôme.**

A partir de cette compétence, un objectif pédagogique imposé est présenté sous la forme **d'une thématique** permettant **la réalisation de travaux pratiques** autour :

- d'activités de soins d'hygiène et de confort auprès de l'enfant et de l'adulte ;

- d'activités relatives à la prévention et à la sécurité ;
- d'activités d'accompagnement à la personne ;
- d'activités d'éducation à la santé ;
- d'activités d'animation.

Le sujet comprend un dossier permettant d'orienter le candidat dans sa réflexion et lui suggérer des manipulations, des investigations, des réalisations, des analyses à mettre en œuvre au cours de l'épreuve.

Ce dossier est constitué de :

- la liste du matériel, des produits, des équipements et des documents ressources (vidéos, référentiel, ...) mis à disposition sur le plateau technique,
- documents pouvant être réinvestis dans la séance de formation.

L'évaluation porte sur :

- l'aptitude du candidat à concevoir et à mettre en œuvre des investigations, des expérimentations, des manipulations et des analyses en vue de l'élaboration de la séance d'enseignement ;
- la conception et l'animation d'une séance d'enseignement ;
- la place pertinente de la séance proposée, dans un projet global de formation et au sein d'une séquence ;
- l'aptitude du candidat à prendre en compte les éléments du dossier fourni ;
- le réinvestissement argumenté des investigations conduites et des résultats obtenus dans l'acquisition des compétences et des connaissances par les élèves ;
- la justification des choix didactiques et pédagogiques ;
- l'expression et la communication.

3. Exemple de sujet

Présenter une séance d'enseignement conçue et organisée pour un groupe de **15 élèves** en classe de **Mention Complémentaire d'Aide à Domicile**.

La séance s'inscrit dans le développement de la compétence :

C1.3 Maintenir l'autonomie de la personne en l'accompagnant dans les gestes du quotidien.

Vous traitez : **solliciter et aider la personne.**

Cette proposition prendra appui sur le dossier fourni et les investigations et analyses que vous réaliserez, au cours de travaux pratiques, dans le cadre de l'épreuve.

Durée totale de l'épreuve : 5 heures

Préparation : 4 heures

Pendant ce temps de préparation, vous devez :

- dans la salle de travaux pratiques :

- prendre connaissance du plateau technique en toute autonomie ;
- conduire des investigations et des analyses au cours de travaux pratiques ; une durée maximale d'une heure trente est prévue pour ces travaux ;
- remettre en état l'environnement de travail ;

- dans la salle informatique :

- concevoir et organiser une séance d'enseignement, à partir du dossier fourni et des investigations réalisées en salle de travaux pratiques ;
- préparer l'exposé.

Attention : vous pouvez demander à rejoindre la salle informatique à votre convenance à l'issue de la phase de recherche et d'investigation, mais sans retour possible en salle de travaux pratiques.

Épreuve : 1 heure

Exposé devant les membres du jury : 30 minutes maximum

Entretien avec les membres du jury : 30 minutes maximum

DOSSIER

Matériel, produits et équipements mis à disposition dans la salle de travaux pratiques :

Matériels :

- Petites serviettes de toilette
- Grandes serviettes de toilette
- Gants de toilette
- Petites bassines
- Gobelet en plastique réutilisable
- Brosse à dent adulte
- Manche pour brosse à dents
- Brosse et peigne avec longues poignées
- Brosse à long manche
- Lave-pied et dos à long manche
- Brosse pour pied
- Lavettes
- Assiettes creuses
- Bols
- Couverts classiques
- Assiette compartimentée
- Assiette antidérapante
- Rebord d'assiette
- Couteau et fourchette avec manches ergonomiques
- Verre anti-renversement
- Verre avec découpe nasale
- Gobelet plastique à double anses
- Bavoir pour adulte
- Chaine attache serviette
- Vêtements adultes
- Chaussons de confort
- Sacs poubelle
- Pot de yaourt
- Essuie-mains à usage unique
- Gants non stériles à usage unique
- Nécessaire de rasage

Produits :

- Solution hydro-alcoolique
- Produit détergent/désinfectant
- Savon liquide doux
- Savon en pain hypoallergénique
- Gel doux lavant visage et corps
- Shampoing
- Dentifrice adulte
- Eau de toilette
- Céréales blé soufflé

Équipements :

- Tapis antidérapant
- Siège de douche
- Lavabo
- Mannequin adulte
- Fauteuil de repos avec accoudoirs
- Lit médicalisé
- Adaptable
- Sèche-cheveux
- Poubelle avec couvercle à commande non manuelle
- Simulateur de tremblements

Ressources mises à disposition dans la salle de travaux pratiques :

- Référentiel de la Mention Complémentaire Aide à Domicile
- Guide d'aide à la prise en soins quotidienne de la personne âgée « Conseils pratiques pour les professionnels intervenant à domicile ou en structure » - Filière gérontologique Alpes-Leman
Disponible sur www.sbssa-pedagogie.web.ac-grenoble.fr (Consulté le 24/01/2024)
- Fiche repère « Troubles du comportement et troubles cognitifs » - Haute Autorité de Santé
- Fiche prestation n°4 « Aide à la prise des repas : risques et mesures de prévention »
Disponible sur www.referentiel-aideadomicile.fr (Consulté le 24/01/2024)
- Documents :
 - « Comment choisir sa vaisselle ergonomique ? » - Harmonie médicale service
 - « Manger mieux en un tour de main : possible avec le manger mains »
Disponible sur www.tousergo.com (Consulté le 24/01/2024)
- Vidéos :
 - Adaptation de la salle de bains pour préserver l'autonomie de la personne - 2023, 6,16 min, Lycée Professionnel Pierre Mendés France – Bruay-La-Buissière
Disponible sur <https://youtu.be/av-WFymayqI> (Consulté le 24/01/2024)
 - Matériel d'aide à l'alimentation - 2023 - 3,14 min, Lycée Professionnel Pierre Mendés France – Bruay-La-Buissière
Disponible sur <https://youtu.be/TvfUZHcKslk> (Consulté le 24/01/2024)
 - Le manger-mains en gériatrie – 2018 - 2,03 min, GHR Mulhouse Sud Alsace
Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=-tD6nydtFml> (Consulté le 30/01/2024)

Documents :

Document 1 : ADHAP, le spécialiste national de l'aide à domicile

Disponible sur <https://www.adhap.fr> (Consulté le : 24/01/2024)

Document 2 : Personne âgée et communication - 12 juin 2019

Disponible sur : <https://www.competences-prevention.com/personne-agee-et-communication/> (Consulté le : 24/01/2024)

Document 3 : Alimentation et Alzheimer, quelques conseils aux aidants pour un repas en toute bienveillance - 21 juin 2023

Modifié à partir de <https://www.tousergo.com/blog/alimentation-et-alzheimer-conseils-aidants/> (Consulté le : 24/01/2024)

Document 4 : Aide à la toilette pour la maladie de Parkinson – 20 mars 2022

Modifié à partir de <https://avec.fr/actualites/medico-social/laide-a-la-toilette-pour-la-maladie-de-parkinson> (Consulté le : 24/01/2024)

Document 5 : Aidant, six conseils pour une toilette en douceur – 3 octobre 2023

Modifié à partir de <https://www.essentiel-autonomie.com/aider-quotidien/aidant-quotidien-six-conseils-toilette-douceur-apaisee> (Consulté le : 24/01/2024)

3. Informations relatives aux investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les travaux pratiques et appréciations des jurys

3.1. Extrait de la note aux candidats

Dans la salle de travaux pratiques, pour une durée maximale d'une heure trente après le début de l'épreuve, le candidat :

- prend connaissance du plateau technique en toute autonomie ;
- se limite aux matériels, produits et équipements listés dans le sujet ;
- conduit des investigations, réalise des manipulations et des analyses au cours de travaux pratiques : cette partie de l'épreuve doit être consacrée à la recherche et au recueil d'informations, à la mise en œuvre d'expérimentations, d'observations, de tests, d'essais, nécessaires à la construction de la séance pédagogique par le candidat ;
- remet en état son environnement de travail.

À propos des investigations, des manipulations et analyses à réaliser durant le temps imparti en salle de travaux pratiques :

Cette partie de l'épreuve peut être conduite par le candidat de manière variée, selon ses choix d'investigation.

L'aménagement du plateau technique a été pensé de manière à susciter l'intérêt et la curiosité du candidat, lui suggérer des choix de manipulations, d'expérimentations, de recherches, d'analyses...sans jamais les prescrire.

Le dossier fourni dans le sujet délimite le champ des possibles pour le candidat.

3.2. Attentes du jury

- L'épreuve de leçon consiste à placer le candidat en qualité d'enseignant qui prépare une séance pédagogique pour un niveau de classe et un diplôme visé.
- Les investigations, les analyses ou les productions effectuées consistent à rechercher et à recueillir des informations et à mettre en œuvre des expérimentations, des manipulations, des tests, des essais et un tâtonnement expérimental, nécessaires à la construction de la séance pédagogique. Il ne s'agit pas d'effectuer une démonstration devant un jury qui aurait pour but de vérifier la maîtrise d'un geste technique (par exemple technique de soins d'hygiène et de confort, technique d'animation...), ou de se limiter à l'observation visuelle des matériels, des produits et des équipements mis à disposition.
- Les résultats obtenus et les choix réalisés doivent être présentés et réinvestis afin d'apparaître de manière explicite dans la démarche pédagogique retenue et proposée.

3.3. Conseils aux candidats

- Prendre connaissance du sujet.
- Exploiter les documents annexés au sujet et ceux mis à disposition sur le plateau technique.
- Explorer l'environnement mis à sa disposition : plateau technique et éléments qui le composent.
- Utiliser/manipuler dans le cadre d'expérimentations les matériels, produits et équipements listés dans le sujet pour conduire les investigations en lien avec la compétence et l'objectif visés.

4. Informations relatives à la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et à sa présentation au jury

4.1. Extrait de la note aux candidats

Dans la salle informatique, le candidat conçoit et organise une séance de formation à l'aide du dossier fourni, des outils de recherche et de communication mis à sa disposition (ordinateur avec accès internet, clé USB) ; prépare l'exposé de l'entretien.

Les investigations, manipulations, réalisations et analyses conduites par le candidat sont réinvesties obligatoirement dans la séance de formation proposée.

4.2. Conseils aux candidats

- Connaître les référentiels relevant de la responsabilité du PLP STMS (Mention complémentaire aide à domicile, CAP Accompagnant éducatif petite enfance, CAP Agent accompagnant grand âge, baccalauréat professionnel Animation - enfance et personnes âgées, baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne).
- Appréhender les démarches méthodologiques et la didactique de la discipline.
- Appliquer une démarche méthodologique qui met en évidence les étapes qui conduisent aux choix pédagogiques : investigations, analyses des informations et des résultats obtenus, réinvestissements possibles dans la séance. La justification de chaque étape est attendue.
- S'approprier des éléments de structuration d'une séance : éléments de temporalité, titre, compétence(s) développée(s), objectif(s), activité des élèves, évaluation(s), PFMP...
- Porter une attention particulière sur la présentation structurée de l'exposé (introduction, développement, conclusion, ouverture).
- S'exercer à la pratique de l'exposé afin de respecter la durée attendue.

5. Exposé et entretien

5.1. Attentes du jury

- Présenter les investigations conduites lors de la phase de recherche.
- Exploiter le temps imparti pour l'exposé (trente minutes).
- Expliciter la démarche méthodologique retenue pour construire la séance à partir des résultats issus des investigations, des analyses ou des productions.
- Proposer une séance réaliste, structurée, adaptée au niveau imposé et positionnée dans le projet global de formation.
- Articuler la séance avec les autres disciplines ou enseignements.
- Justifier les choix didactiques et pédagogiques.
- Faire preuve d'ouverture d'esprit, de réactivité et de motivation lors des échanges avec le jury.
- Utiliser de manière pertinente et aisée l'environnement numérique.
- Utiliser un vocabulaire adapté et un registre de langage adéquat.
- Adopter une posture professionnelle adaptée au métier d'enseignant et à la situation d'entretien.

2^{nde} ÉPREUVE D'ADMISSION : Épreuve d'entretien

1. Définition d'épreuve :

Durée : 35 minutes - Coefficient « 3 »

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement disponible dans l'annexe 5 de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée précédemment comprend une rubrique prévue à cet effet.

2. Indications aux candidats

Une note aux candidats explicitait les attentes concernant cette épreuve.

Les candidats admissibles devaient établir et déposer une fiche individuelle de renseignement via une application « COFFRE DIGITAL SECURISE ». Toute fiche transmise hors délai a entraîné une élimination du concours.

3. Commentaires du jury

➤ Présentation du parcours :

La majorité des candidats ont préparé leur exposé conformément aux attendus de l'épreuve. Le jury a apprécié les exposés structurés, présentant les éléments saillants du parcours des candidats avec une projection sur les compétences du métier de professeur. Le jury a cependant regretté des présentations linéaires et formelles correspondant à la lecture d'un curriculum vitae.

Le jury a apprécié la capacité des candidats à exprimer leurs motivations, à s'approprier les enjeux de la voie professionnelle et leur volonté et aptitudes à se projeter en tant qu'enseignant de lycée professionnel en sciences et techniques médico-sociales.

Le jury relève que certains candidats, disposant d'un parcours professionnel, relevant du secteur médico-social, mettent principalement l'accent sur leurs compétences techniques, sans prendre en compte les dimensions pédagogique et didactique du métier d'enseignant.

Le jury a regretté la méconnaissance de la filière sanitaire et sociale relevant de la voie professionnelle.

Le jury recommande aux candidats de :

- conduire une analyse de leur expérience professionnelle pour une projection dans le métier de PLP STMS en lien avec les compétences définies dans l'arrêté du 1er juillet 2013 ;
- présenter leur parcours mettant en évidence les compétences acquises en articulation avec celles du métier d'enseignant ;
- identifier les compétences qui restent à développer au regard du parcours du candidat et de l'ensemble des formations sur lesquelles peuvent intervenir les PLP STMS ;
- s'approprier l'environnement et le fonctionnement du lycée professionnel ainsi que le champ d'intervention du PLP STMS (rencontre avec les personnels et les enseignants du secteur, immersion en lycée professionnel, actualités du système éducatif...);
- prendre connaissance des diplômes et référentiels des formations relevant du champ de compétences du PLP STMS.

➤ Les mises en situations professionnelles :

Le jury a apprécié la réactivité des candidats, leur compréhension des contextes présentés ainsi que leur capacité à mettre en œuvre une démarche d'analyse, en émettant des hypothèses pour proposer des actions pertinentes en lien avec les valeurs de la République et les textes officiels et réglementaires.

Le jury a regretté dans l'analyse des situations l'absence d'identification des valeurs de la République et des droits et obligations du fonctionnaire en jeu, ou la citation systématique du principe de laïcité sans relation avec la mise en situation.

Le jury recommande aux candidats de :

- mobiliser les textes officiels et réglementaires (droits et obligations du fonctionnaire, valeurs de la République, vadémécum divers...), dans le traitement des mises en situation présentées ;
- proposer des actions individuelles et collectives au regard des situations professionnelles proposées en précisant les instances, les acteurs internes ou externes qui peuvent être associés.

➤ Aptitudes à la relation et à la communication :

Le jury regrette pour certains candidats :

- l'utilisation par les candidats d'un registre parfois familier ;
- le manque de réactivité ;
- le manque de structuration et de synthèse des réponses apportées.

Le jury a apprécié :

- la capacité d'écoute et d'argumentation,
- la prise de recul,
- la rigueur du vocabulaire,
- l'engagement manifeste du candidat pour le métier d'enseignant.

4. Conseils aux candidats

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre au regard des missions auxquelles ils aspirent. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours.

Le jury conseille vivement aux candidats un temps d'immersion en lycée professionnel afin d'identifier les enjeux de la voie professionnelle, de développer leurs connaissances de l'environnement professionnel du PLP STMS et d'éclairer au mieux leurs représentations du métier d'enseignant.

CONCLUSION GENERALE

Comme pour les sessions précédentes, l'exigence d'une maîtrise des savoirs essentiels liés à la discipline est nécessaire comme la capacité à transmettre ces savoirs de façon claire, rigoureuse, adaptée au public visé que constituent les élèves.

Une posture professionnelle d'enseignant mettant en évidence un savoir-être adapté au travail en équipe et à la conduite d'une classe est aussi attendue.

La préparation d'un enseignement exige de recourir à des sources, données, informations sous leurs diverses formes, que l'enseignant doit ensuite utiliser en les adaptant, en apprêtant leur présentation, en les explicitant, en les articulant avec d'autres afin de les rendre accessibles, intéressantes, visant un ou des objectifs de formation spécifiés. C'est ce travail qui est demandé aux candidats dans la seconde épreuve d'admissibilité – travail sur des supports d'enseignement – et dans la première épreuve d'admission – travail de conception de supports d'enseignement. Ce travail de conception et d'utilisation de supports requiert bien sur une pratique technique mais surtout une réflexion sur l'utilisation des investigations menées, des techniques abordées, des difficultés rencontrées lors de leur réalisation, de la transposition qui pourra être menée pour les élèves en réponse aux objectifs visés, de ce qu'elle nécessitera comme stratégie pédagogique.

Enfin, puisqu'il s'agit d'un enseignement professionnel, qui se fonde sur une confrontation avec le réel, un aller-retour permanent entre l'approche du réel pour comprendre, expliquer et apprendre et l'utilisation du savoir pour analyser ou mettre en œuvre, la présentation d'un dossier construit à partir d'une réalité du champ

des sciences et techniques médico-sociales (STMS), exploité pour un enseignement spécifique, complète l'approche des compétences requises pour un futur enseignant en lycée professionnel en STMS.

Bien sûr, il ne peut être exigé des candidats une totale connaissance des objectifs pédagogiques de chacun des référentiels, ni qu'ils aient acquis dans leur formation une complète maîtrise des démarches, des méthodes pédagogiques mais tout du moins peut-on attendre des candidats qu'ils se soient mis en position d'enseigner, qu'ils aient pu s'interroger sur la façon dont peut se concevoir une stratégie pédagogique, afin de répondre aux besoins de formation. Et cela va au-delà de l'approche disciplinaire et doit conduire le futur enseignant à s'intéresser à tout ce qui va contribuer à la construction des compétences des élèves.

Se familiariser avec le lycée professionnel, rencontrer des enseignants de STMS mais aussi des équipes pédagogiques, suivre des séances de formation dans différents niveaux d'enseignement est assurément un moyen d'appréhender la posture de l'enseignant et les exigences du métier.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAFEP. Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de compter bientôt comme futurs collègues.

REMERCIEMENTS

Le jury tient à remercier monsieur le Proviseur du lycée Europe de Reims, madame la directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques, les équipes d'accueil et de maintenance, les équipes de restauration pour l'accueil et l'aide efficace apportés lors des épreuves d'admissibilité et d'admission. Le jury remercie également les enseignants du lycée Europe qui ont encadré les épreuves d'admission et ont contribué à ce que les candidats passent les épreuves dans les meilleures conditions.